

Le palais de justice de Port-Gentil écla- boussé par l'affaire Arnaud Ebè

L.N

Cette affaire fera, sans aucun doute, partie des dossiers noirs du palais de justice de Port-Gentil. Voilà cinq mois qu'un chef d'entreprise se retrouve à la prison du Château pour des raisons qui déconcertent tous les professionnels du droit. Et cela fait cinq mois que ses avocats se battent comme de beaux diables pour obtenir sa liberté provisoire face à une caste de magistrats qui, assurément, ont décidé de ne pas dire le droit. Après un jugement du tribunal de Port-Gentil ordonnant l'expulsion du propriétaire du bar Le Paparazzi et d'autres occupants d'une parcelle située en plein centre-ville de Port-Gentil, le propriétaire des lieux a eu recours aux services de maître Nkollo Ponogo, huissier de justice; afin de faire entendre raison aux squatters. Après plusieurs sommations restées sans suite, l'huissier de justice a dû avoir recours aux forces de l'ordre pour faire exécuter la décision de justice. C'est à la suite de leur expulsion que les squatters, curieusement, ont déposé une plainte contre le propriétaire qui est inculpé pour incitation à la destruction de la propriété mobilière d'autrui, puis placé en détention préventive à la prison centrale de Port-Gentil. Le jour de l'audience, l'avocate principale du prévenu étant absente pour cause de maladie, un de ses confrères décide tout de même de solliciter la liberté provisoire. Son argumentation convainc le tribunal qui, voyant que le prévenu présentait toutes les garanties de représentation, décide d'accéder à cette demande avant de connaître l'affaire au fond. Mais grande est la surprise de tous lorsque le ministère public décide de faire appel de la décision. « Il s'agit d'une décision avant dire droit. Et le prévenu est un opérateur économique bien connu dans la ville, il y a tous ses intérêts, il ne peut donc pas fuir », avait alors commenté son avocat.

Comme si les raisons de l'incarcération d'Arnaud Ebè se trouvaient ailleurs, la procédure de demande de mise en liberté pro-



Le terrain au cœur de la galère de Monsieur Ebè.

visoire s'est éternisée en appel. Après plusieurs renvois, l'affaire est connue par la cour d'appel au mois d'août 2016. Mais, près de trois mois après, la décision est toujours attendue. « Le magistrat qui avait présidé l'audience lui-même ne comprend pas que la décision n'ait pas été lue alors qu'il se trouvait en vacances. L'affaire a été renvoyée à deux reprises alors qu'il s'agissait simplement de lire une décision déjà rédigée », explique un proche d'Arnaud Ebè. Des affirmations corroborées par les avocats du prévenu qui étaient scandalisés de voir, lors de la dernière audience de vacations qui a eu lieu au mois de septembre, la cour d'appel renvoyer la lecture de son arrêt à la rentrée judiciaire. « C'est incroyable ce qui se passe. Nous avons écrit à la cour de cassation et au ministère de la Justice pour dénoncer cette situation », avait alors tempêté l'un d'eux. « Le code de procédure pénale accorde un délai de deux mois à la cour pour se prononcer quand il s'agit de la liberté provisoire. Or, ce délai est largement dépassé. J'ai écrit au procureur général pour solliciter la liberté d'office. Mais ce dernier ne pouvant avoir accès au dossier qu'un autre magistrat avait gardé par devers lui, pour des raisons que nous ignorons, n'a pu se prononcer », nous ont confié les avocats de la défense. A Port-Gentil, comme à Libreville, l'affaire Ebè est connue de tous et fait grincer des dents. Elle est assurément la première patate

chaudé dans les mains du nouveau premier président de la cour d'appel de Port-Gentil. Alex Mombo, dont tout le monde reconnaît la probité, dira, sans aucun doute, le droit et ce, rapidement. Le tribunal de Port-Gentil, qui ne peut se déjuger, car ayant ordonné l'exclusion des squatters, mettra, sans aucun doute, hors de cause Arnaud Ebè. Mais il n'empêche que ce dernier aura passé environ six mois en prison...pour rien. Qui lui paiera alors ce préjudice moral quand on sait que les magistrats font partie de la caste des intouchables dans ce pays ? Il y en a qui, malheureusement, profitent de leur position pour écraser impunément les autres, ayant volontairement oublié les termes du serment qu'ils ont prêté.

A Port-Gentil, beaucoup estiment que le départ du procureur de la République et du premier président, outre leur appartenance au cercle de l'ancien ministre de la Justice Séraphin Moundounga, est également lié à la gestion étrange du dossier Arnaud Ebè. Denise Mekam'ne, alors ministre de la Justice, était allée jusqu'à contacter les avocats de la défense pour s'enquérir de la situation. Mais elle n'a pas eu le temps d'aller jusqu'au bout, ayant changé de ministère. Du côté de la famille d'Ebè, on est déterminé à aller jusqu'au bout et à demander réparation et aussi que les magistrats "mouillés" dans cette affaire puissent payer et ne bénéficient pas de parachutes dorés.